

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE



À compter du 1er mars 2022, les jeunes "NEET" qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi se verront proposer par les Missions locales :

- un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).
- un référent unique tout au long du parcours du jeune.
- une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois – sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité qu'ils recevront – pour les jeunes qui en ont besoin.
- une application pour mettre le jeune au centre de l'accompagnement, lui faciliter les échanges avec son référent et le suivi de son parcours.

Le CEJ se différencie de la Garantie jeune par son accompagnement intensif de bout en bout (au minimum 6 mois au lieu des 5 premières semaines pour la GJ) mais également par son accompagnement individualisé, programmatique dont la finalité est l'accès à l'emploi.

Le Contrat d'Engagement Jeune mobilisera les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, des immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.



### CONDITIONS D'ENTREE

Jeunes de 16 à 25 ans

Jeunes sans emploi durable, ni formation

Jeunes faisant face à des difficultés matérielles et financières



Retrouvez la Mission Locale du Chinonais sur son site internet <https://missionlocaleduchinonais.fr>, sur Facebook et Instagram

**Mission Locale du Chinonais**  
23 avenue Gambetta  
37500 Chinon  
02 47 93 30 40